

L'ESSENTIEL DE L'INFO



GÉNÉRALISATION DES DDPN : LE SCSI VIGILANT POUR LE CC



Après les DTPN qui concerneront l'ensemble des territoires d'outre-mer au 1er janvier 2022, la direction unifiée de la police nationale est expérimentée dans 3 départements de métropole depuis le 1er janvier 2021. La généralisation de cette

organisation passera vraisemblablement en France métropolitaine d'abord par l'élargissement de l'expérimentation à l'échelle d'une zone ou d'une région et à de nouveaux départements. Elle devrait ensuite se déployer dans un temps correspondant à la durée de la future Loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure (LOPSI), soit de 2022 à 2027.

Notre organisation pèse pour que les profils des futurs préfigurateurs DDPN et DTPN assurent un fonctionnement adéquat des nouvelles directions, sans qu'une filière métier prenne le pas sur les autres. Les écueils rencontrés lors de l'expérimentation devront être correctement analysés et les savoir-faire techniques préservés. Sur le plan des RH, le SCSI s'attache à garantir le positionnement hiérarchique des officiers et notamment des chefs de service. Si la fin des « tuyaux d'orgue » va dans le bon sens, elle ne saurait être synonyme d'évolutions non concertées avec les agents et leurs représentants.

Le DGPN prévoit d'adresser prochainement aux directeurs centraux un courrier détaillant les modalités de la poursuite de la réforme.

SCRIBE NE RÉPOND PLUS...

La DGPN a informé officiellement les OS au début du mois d'octobre que le développement de SCRIBE, qui doit remplacer à terme le LRPPN, est actuellement suspendu après un audit interne mené par la société attributaire du contrat. Après avoir promis l'arrivée de SCRIBE pour 2019 puis 2021, l'administration ne s'engage désormais plus sur aucune date de déploiement. Il s'agit d'un échec technologique majeur de la police nationale qui contraint les enquêteurs à travailler sur un LRP 3 devenu obsolète. Des millions d'euros sont partis en fumée sans résultat tangible jusqu'ici...

L'analyse des dysfonctionnements qui ont conduit à cette situation ubuesque devra être effectuée sérieusement par notre administration. L'absence d'un logiciel de rédaction digne de ce nom contribue grandement à la désaffection pour la filière investigation !

Une nouvelle équipe projet est désormais rattachée au D@TAI de la DCPJ, composée de policiers pour l'expression des besoins et d'ingénieurs pour mieux piloter les aspects techniques. Dans l'attente, la DGPN compte continuer à mettre à jour le LRPPN dans la mesure du possible, assure que ce projet demeure une priorité et compte réunir à nouveau les OS pour un point d'étape au mois de novembre.

DÉLOCALISATIONS DE SERVICES

Dans le cadre de la politique de « démétropolisation » du gouvernement, l'Intérieur est amené à contribuer à hauteur de 1 500 ETP au déplacement en région (hors métropoles) de services actuellement situés en Île-de-France. Seraient notamment concernés pour la police le siège de la DCRFPN, l'IGPN, le SNEAS, la SCCOPOL, l'OCRFM ainsi que les plateformes PHAROS et THÉSÉE.



Les villes d'accueil et le calendrier précis de ces relocalisations ne sont pas encore connus. Elles auraient lieu de 2022 à 2025. Les agents suivant leur service en province conserveraient leur indemnitaire actuel et ceux qui ne le souhaitent pas bénéficieraient d'une priorité à la mutation. Sans se prononcer sur la plus-value éventuelle de cette décision en termes d'aménagement du territoire, le SCSI considère qu'elle sera nulle en termes de qualité du service public. Nous continuerons à informer les officiers potentiellement impactés par ces annonces génératrices d'incertitude dans une période où les réformes de structure s'accumulent déjà au sein de la PN.